

REPUBLIQUE FRANCAISE		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département l'Aveyron		COMMUNE DE VERRIERES - 2024- 39
		Séance du 14 NOVEMBRE 2024
Afférents	08	L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze novembre à 20H30 heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.
En exercice	11	
Votants	08	

Présents : Mrs- ARGUEL- CHAUCHARD-JEANJEAN

Mmes CALVI- DUCHESNE -PALUCH et THARREAU

Absents excusés : Mme BOYER et Mrs TOURIN -UNAL

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

Objet : Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée d'AGUESSAC
Année 2023/ 2024.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de VERRIERES n'ayant pas d'école primaire sur son territoire, les Communes extérieures sont en droit de demander des frais d'écolage pour les élèves de VERRIERES scolarisés en primaire.

Il convient donc de verser la participation concernant l'école privée d'AGUESSAC pour l'année 2023/2024.

Pour cette période, deux enfants de la Commune sont scolarisés à l'Ecole Privée d'AGUESSAC. Un enfant en petite section de maternelle et un enfant en CE1.

Le montant à verser est 1 067.62 euros.

Après discussion et délibération, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable au versement de cette participation.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

LE MAIRE :

MOURIES Jérôme

